



Université d'été des Parcs naturels régionaux

**Lourmarin
Parc naturel régional du Luberon**

2 et 3 juillet 2015

Relation Homme-Nature

**Contributions et Controverses du Conseil d'orientation, de
recherche et de prospective**

Sommaire

3- 4	Préambule
5-6	Penser l'homme dans son écosystème de Bernard Chevassus-au-Louis
7-8-9	Contribution de Nacima Baron
10-11	Controverse sur les valeurs économiques de la nature de François Colson
12-13	Controverse sur la gouvernance de la relation homme-nature de Marjorie Jouen
14-15-16	Controverse sur les approches philosophiques de la relation homme-nature de Raphaël Larrère
17-18	Contribution de Dominique Hoestlandt
19-20-21	Contribution de Marc Mormont
22-23	Contribution de Guillaume Dhérissard



Université d'été des Parcs Juillet 2015

Préambule

La relation Homme-Nature

La relation Homme-Nature est un thème qui est au cœur de l'action des Parcs naturels régionaux depuis leur création en 1967.

Depuis près de 50 ans, les Parcs ont fait la preuve que développement des activités humaines et protection de la nature étaient conciliables.

Plus encore, pour les Parcs, la protection de la nature ne peut se concevoir sans les hommes qui y vivent.

Ainsi, cette relation étroite entre l'homme et la nature revêt une dimension particulière au sein des Parcs naturels régionaux.

Les Parcs ont été des laboratoires du développement durable avant qu'il ne devienne le fondement de l'action publique.

Le tryptique « Environnement, Economie et Social » a été et est le fil conducteur de l'action des Parcs et depuis une vingtaine d'années de l'Etat et des collectivités.

Les Parcs fondent leur développement sur la protection et la valorisation des ressources naturelles.

Aujourd'hui, la transition énergétique et écologique, le changement climatique, les services rendus par les écosystèmes, les enjeux liés à la santé et au bien être, sont autant de sujets qui nécessitent de repenser cette relation entre l'Homme et la Nature.

Comment demain et dans les prochaines décennies, les Parcs peuvent ils répondre à ces enjeux de société et imaginer et mettre en œuvre une nouvelle relation entre l'Homme et la Nature ?

Il est ainsi proposé au réseau des 51 Parcs naturels régionaux d'engager une réflexion sur ce thème qui sera ponctuée par 3 temps importants.

1. **Juillet 2015** : Université d'été des Parcs
Premiers échanges et questionnement sur le thème
2. **Octobre 2016** : Congrès national des Parcs naturels régionaux
Débat sur le thème Homme Nature et positionnement des Parcs pour l'avenir
3. **Printemps 2017** : Année des 50 ans des Parcs naturels régionaux

Publication d'un « manifeste » sur la relation Homme Nature, demain dans les Parcs et la société.

Les différentes contributions et controverses qui suivent sont présentées par des membres du CORP. Elles doivent permettre de poser un certain nombre de problématiques et servir d'éléments de réflexion aux débats de l'Université d'été de Lourmarin les 2 et 3 juillet 2015.

Penser l'homme dans son écosystème

Bernard Chevassus-au-Louis

Nous partirons d'une observation *a priori* banale : dans les sociétés humaines, les individus ne sont tous en relation. Ils sont reliés à un nombre relativement restreint d'individus avec lesquels ils échangent des biens, services et informations. Ce réseau, qui se modifie avec le temps, contribue à influencer, voire à former leurs représentations, leurs valeurs et va conditionner en partie la manière dont ils vont gérer leurs relations avec un autre individu extérieur à ce réseau.

Autrement dit, quand deux individus se rencontrent, cet événement ponctuel et localisé peut être considéré en fait comme la rencontre de deux réseaux beaucoup plus étendus dans l'espace et le temps, dont ces individus sont des représentants – on pourrait dire des « avatars ». De ce fait, la connaissance et l'analyse de ces réseaux se révèle utile pour comprendre ce qui va se jouer au cours de cette rencontre. Il est éclairant de constater d'ailleurs que deux personnes qui ne se connaissent pas commencent souvent par chercher à identifier si leurs réseaux ont des points communs : on connaît (éventuellement on aime ou on déteste) la même personne, on a fréquenté la même école (grande ou petite)... L'identification ou non de tels points communs va grandement changer le type de relation que vont établir ces deux personnes.

En allant plus loin, on peut avancer l'idée que ces réseaux constituent des sortes de « super-organismes » : un organisme étant constitué de cellules et d'organes échangeant entre eux des flux de matières, d'énergie et d'information, on peut oser cette analogie en assimilant les individus du réseau aux organes d'un organisme. Cette vision peut choquer la vision occidentale, très axée sur l'autonomie de l'individu mais apparaîtrait sans doute beaucoup plus naturelle dans d'autres civilisations. Ces super-organismes, quand ils sont très intégrés, apparaissent en outre capables d'élaborer des stratégies, de s'adapter à des aléas et l'on pourrait lire la fascination de beaucoup pour les sports collectifs comme une célébration des capacités de ces super-organismes.

Ces constatations apparemment triviales nous semblent cependant ouvrir quelques pistes intéressantes pour l'analyse des relations homme-nature ou, comme le propose les sociologues, pour l'analyse des relations entre les hommes « à propos » de la nature.

En effet, si l'on élargit cette notion de réseau à l'ensemble des êtres vivants, voire aux éléments non-vivants (le vent, la pluie, la terre...) de la nature avec lesquels un individu entretient des liens privilégiés (utilitaires, affectifs, symboliques, antagonistes...), on retrouve les propriétés que l'on vient d'évoquer pour les réseaux humains : ce réseau, cet « écosystème », sera propre à chaque individu ; il se sera construit au fil du temps et pourra continuer à se remodeler. En outre, de même qu'il n'entretient pas de liens avec tous les membres d'une société, un individu n'aura de relations intenses (positives ou négatives) qu'avec quelques éléments de la nature. Le sociologue Maurice Wintz appelle « zones de contact » ou « prises écologiques » ces éléments de la nature perçus et appréciés par un individu¹ et souligne que ce phénomène de sélection d'éléments pertinents de l'environnement est vrai pour tout être vivant d'un écosystème : aucun d'entre eux n'entretient des liens avec l'ensemble de la « nature ».

¹ Maurice Wintz, 2009. La nature quotidienne, entre exploitation et contemplation. In « *Humanité et Biodiversité. Manifeste pour une nouvelle alliance* ». Ed. Ligue ROC et Descartes & Cie.

Autrement dit, le super-organisme que constitue cet écosystème² est constitué d'un ensemble original et sélectif d'humains et de non-humains qui, comme indiqué précédemment, va influencer les représentations, les valeurs, les attitudes de l'individu qui en fait partie. La rencontre de deux individus « à propos » de la nature sera donc en fait la rencontre de deux écosystèmes et le temps consacré à la recherche de points communs entre ces deux écosystèmes, comme préalable à tout dialogue, ne sera pas inutile.

En outre, nous avons vu que ces écosystèmes étaient dynamiques, c'est-à-dire qu'il était possible, dans la durée, de modifier ces réseaux et donc de faire émerger de nouveaux points communs (par exemple en faisant découvrir les « attachements » de son interlocuteur).

Un tel travail en profondeur sur les « individus-écosystèmes », cherchant à identifier, dans un territoire donné, les possibilités de coexistence d'une diversité d'usages et de représentations – voire à organiser leur dialectique – nous semble introduire une alternative intéressante par rapport à l'ambition de faire émerger la notion de « patrimoine commun ». Il permet en particulier de remplacer la recherche d'un consensus parfois utopique, voire l'imposition d'un point de vue dominant et potentiellement porteur d'exclusion, par une démarche plus modeste visant à élaborer des compromis entre des points de vue variés mais reconnus d'emblée comme également légitimes.

On remarquera en effet, en reprenant la notion de « zones de contact », qu'un territoire donné ne se réduit pas à un espace bidimensionnel dont l'utilisation par les uns en exclurait d'autres : en prenant l'exemple des faunes diurnes et nocturnes et de leur utilisation alternative de l'espace, on réalise en fait qu'un territoire est multidimensionnel et peut souvent se prêter à une diversité d'usages partiels et non exclusifs qui n'obligent pas à partager la même conception de ce territoire.

² On notera d'ailleurs que la définition de la biodiversité par la Convention sur la Diversité Biologique de 1992 considère implicitement que les écosystèmes sont des organismes. Son article 2 définit en effet la biodiversité comme la « *variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie...* ». Inversement, l'importance des flores microbiennes internes et externes associées aux plantes et aux animaux montre bien que les organismes sont, de fait, des écosystèmes constitués d'une diversité d'espèces en interaction.

Contribution de Nacima Baron

Avertissement :

Cette contribution ne se situe non pas au niveau d'une quelconque autorité scientifique ou morale sur ce qu'est fondamentalement la relation Homme Nature, elle se cantonne à poser l'homme (en tant qu'individu et collectif socialisé) et la Nature (en tant qu'objet écologique et patrimonial). Elle se situe plutôt sur un plan historique et interroge la manière dont les parcs naturels régionaux ont abordé ce lien dans les années 1960 -1970, au moment de leur naissance. Par ce biais, la contribution pose la question de la "distance" entre ce moment et le contexte contemporain, et donc interroge l'hypothèse d'un "désajustement" de la formule des parcs naturels régionaux avec les évolutions contemporaines. C'est en ce sens que ce texte souhaite apporter quelques éléments au débat sur la valeur ajoutée de la formule des parcs naturels régionaux et sur leur intégration dans les politiques actuelles du territoire.

Le point de départ de la réflexion s'appuie sur trois constats :

D'abord, la relation homme/nature constitue certainement la matrice idéologique des parcs naturels régionaux, mais non pas directement, plutôt indirectement. En effet, une investigation dans les archives et auprès des grands témoins de l'aventure des parcs naturels régionaux dès les années 1960 montre que ce n'est pas une nouvelle conscience du lien Homme / Nature qui suscite automatiquement l' "invention" d'un dispositif politique propre aux parcs naturels régionaux. Le thème des liens Homme / Nature, par lui-même très transversal, est pris dans un ensemble d'idées et d' "idéologies" qui évoquent différentes visions politiques, scientifiques, éthiques ...

Ensuite, ces idées de fond constituent un socle à partir duquel cristallisent une série de propositions qui viennent répondre à des problèmes politiques de trois ou quatre grands ordres :

- le premier problème est d'ordre urbain, il renvoie à une certaine perception de la croissance urbaine et à son corollaire, l'idée d'un déclin de la ruralité;
- le second est lié à la perception d'une rapidité, d'une violence des mutations économiques et technologiques, source d'angoisse et d'anomie;
- le troisième renvoie à l'usage du temps social, et à la nécessité d'une mise à disposition d'un espace dévolu à la récréation, aux loisirs, au tourisme;
- le quatrième facteur renvoie à l'indispensable protection de la biodiversité dans un contexte juridique moins contraignant que celui des parcs nationaux.

La constitution du problème Homme / Nature est donc "médiée" par ces questions très prégnantes dans la pensée des années 1960, peu de contemporains l'approchent de manière unidimensionnelle. Par contre, ces notions réfractées dans l'opinion publique, dans les journaux de l'époque conduisent peu à peu à la solution "parc naturel régional" sous l'effet de deux facteurs.

Le premier est l'existence d'une toute petite fraction de personnalités d'exception, qui agissent dans les sphères de l'administration publique (Ministère de l'Agriculture, de la Jeunesse et des Sports, DATAR) et bien au-delà. Il faut imaginer comment, dans les années 1960, des énarques et des paysans, des naturalistes et des architectes, des journalistes et des ministres ont surmonté (bien plus aisément qu'aujourd'hui) les barrières fonctionnelles, disciplinaires, hiérarchiques. Il faut comprendre comment ces personnalités "interfaces" ont fait circuler une "pensée vive" entre les sphères de la connaissance, de l'action publique, de l'opinion, pour forger une certaine doctrine qui structure encore la vision française du rapport Homme / Nature.

Enfin, cette première idée des parcs naturels régionaux reflète profondément la pensée française des années 1970, elle est "terriblement française". Elle est en lien avec

l'expression - et la recherche peut-être angoissée - d'une identité (il fallait, au départ, qu'un parc naturel régional exprime la quintessence d'un territoire). Elle s'accorde avec la quête d'une harmonie entre société et espace, elle vise un nécessaire équilibre entre nature et patrimoine, elle cherche certaines proportions, une palette de teintes, un "climat" humain.

Cette doctrine est bien évidemment un synthèse qui puise profondément ses origines dans des sources bien plus anciennes. Elle surtout composite : elle intègre une pensée naturaliste et conservationniste, mais elle s'appuie aussi sur un *credo* humaniste, éducatif, culturel et parfois régionaliste, elle contient aussi un fond social. L'enjeu fondamental, pour les contemporains de la naissance des parcs naturels régionaux, est l'affirmation d'un droit au contact entre l'homme et la nature, droit qui suppose la possibilité d'un accès universel (même pour les catégories les plus modestes) à une nature envisagée comme l'ailleurs indispensable, hors du temps et de l'espace du quotidien. Enfin, cette doctrine renferme une sensibilité esthétique et paysagère que la tradition picturale a produite à l'époque romantique, et que la culture populaire a accepté et intégré. Le point de jonction entre ces trois sources qui irriguent la pensée des parcs naturels régionaux est un ensemble de craintes sourdes, mais plus ou moins implicitement partagées : la crainte d'une subversion des capacités du politique par les forces du marché; la peur d'une accélération incontrôlable de la croissance et d'une subversion de l'ordre social par la puissance des mutations des Trente Glorieuses.

Harmonie de l'homme et de la nature, équilibre entre les prélèvements et des ressources, préservation de l'identité des territoires sont sans doute des termes qui peuvent encore, presque un demi siècle après le moment de la fondation, rassembler les 51 parcs naturels régionaux. Pourtant, autour d'eux et en leur sein, tout ou presque a changé.

Le second temps de cette réflexion se place dans la contemporanéité et tente de saisir en quoi le couple Homme / Nature est aujourd'hui autrement pensé et différemment médié. Nous sommes aujourd'hui inscrits dans de nouveaux cadres de vie et de pensée, nous baignons aussi dans de nouvelles idéologies. En particulier, le dilemme protection / destruction de la nature par l'homme a été retravaillé avec l'acceptation assez généralisée des idées de gestion et de mise en valeur de la nature. Les catégories simplistes d'authenticité et d'artifice, de sauvage et de domestique, ont donc vu leur assise vaciller. En outre, la thématique du développement durable recouvre toutes les sphères de l'action humaine. Enfin, la peur n'est pas celle d'une accélération de l'économie mais d'un dérèglement planétaire et d'une instabilité permanente (risques liés au changement climatique, conflits issus d'une mondialisation asymétrique, porteuse d'inégalités).

Tout ceci structure une pensée actuelle, dans un univers dominé par la technologie et par l'urbain. L'espace naturel était autrefois disjoint spatialement et opposé symboliquement à l'espace urbain. La nature était aussi éloignée de la ville - et du régime de la quotidienneté - que le règne du sauvage pouvait l'être du monde civilisé. Cependant, cette séparation physique et cette opposition symbolique ont pris fin. La ruralité française est largement attractive sur le plan résidentiel. Un nouvel espace quotidien apparaît à la convergence de la ville et de la nature, on devine même la prochaine réintégration de la nature au sein même des villes.

Ceci se produit sous l'effet de plusieurs facteurs simultanés. D'abord, par le fait que l'extraordinaire phase d'étalement urbain des dernières décennies a encerclé les espaces ruraux, instaurant un *continuum* métropolitain fait de villes de différentes qualités et densités. On ne peut donc plus définir l'urbanisation par des catégories classiques (l'urbain, le rural, le naturel), ni par un cadre fonctionnel (espace résidentiel, ou commercial, ou industriel, ...). Peut-on encore identifier la nature ? Il faut reconnaître que, pour beaucoup de nos concitoyens, la nature est associée à la perspective d'un mode de vie, à la jouissance d'un habiter idéal. A plus large échelle, demain, il est donc possible que l'environnement visuel et

apparemment naturel (forêts, espaces verts) soit conçu et aménagé de manière simultanée, et par les mêmes opérateurs privés que l'espace urbain. Déjà, dans de nombreux sites, l'habitat et l'environnement seront pensés et construits simultanément, par des opérateurs qui livreront un seul produit fini dans lequel seront mélangés tourisme, urbanité et nature.

Ces lieux de vie et ces destinations touristiques sont-ils des "ennemis" du modèle des parcs naturels régionaux ou bien des cousins qui puisent au même modèle de pensée, dans la même matrice ? L'alternative claire que constitue le programme des parcs naturels régionaux, à travers l'affirmation d'une ruralité vivante, la constitution de pôles de vie et de développement territorialisés, l'organisation de collectifs humains dotés de pouvoirs d'auto-organisation et de régulation interne, en mesure de contrôler l'usage et le degré de transformation et d'appropriation des ressources locales, est-il suffisant pour en contrecarrer la diffusion ?

Le modèle des parcs naturels régionaux est malmené sous l'effet de certaines tendances de la métropolisation. Il se retrouve difficilement face aux logiques de fragmentation du territoire et de segmentation des politiques publiques. Les multiples réformes institutionnelles restructurent un puzzle territorial dans lequel ni la "nature", dans sa continuité écologique, ni le peuplement humain ne sont suffisamment pris en compte. Entre les logiques marchandes, facteur de détachement des objets (fussent-ils naturels) par rapport au lieu qui les porte, et les logiques politiques, créatrices de nouvelles coupures et coutures de l'espace administratif, les territoires se cherchent.

Emanciper les parcs naturels régionaux des dynamiques de l'institutionnalisation est impossible, puisque ceux-ci sont fondamentalement des objets politiques. Les rendre plus ouverts à d'autres influences sociales, économiques, culturelles et en quelque sorte plus perméables aux nouvelles règles du jeu de la société actuelle est peut-être non seulement souhaitable mais indispensable. Comment penser le lien homme / nature à l'heure de l'individu ? à l'heure de l'immédiateté digitale ? à l'heure de la mobilité permanente ? à l'heure de la marchandisation des ressources "gratuites" ? Au-delà de la pérennité d'une catégorie de politique publique, comment et parvenir à refaire circuler socialement, les valeurs fondamentales des parcs naturels régionaux ? Comment et avec qui les répartir ?

Controverse sur les valeurs économiques de la nature

François Colson

Peut-on concilier Biodiversité et croissance économique ? La protection des écosystèmes est-elle compatible avec les activités marchandes ? Faut-il donner un prix à la Nature pour la protéger et gérer le patrimoine naturel ?

Ces questions concernent aujourd'hui tous les territoires. Dans les PNR elles sont au cœur des décisions de leurs dirigeants qui doivent rendre compatibles les missions de développement économique et celles de protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel du parc.

Un débat sur les valeurs de la Biodiversité

Les enjeux éthiques de la Biodiversité sont clairement énoncés dans le préambule de la convention de Rio où « les parties contractantes » affirment clairement « la valeur intrinsèque de la diversité biologique ... sur les plans environnemental, génétique, social, économique, scientifique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique »

Mais il y a débat entre les tenants d'une valeur « intrinsèque » de la biodiversité, c'est-à-dire non anthropocentrique, et les tenants d'une valeur « instrumentale » à attribuer aux ressources et aux services qu'elle apporte aux sociétés humaines. Ce débat entre disciplines scientifiques est intimement lié à leurs objets et à leurs représentations de la nature. Il y a d'un côté les sciences de la vie, avec notamment l'écologie, où la protection de la Biodiversité doit être mise en œuvre pour elle-même (non anthropocentrique), et de l'autre les sciences humaines, avec notamment le droit ou l'économie, où la Nature, analysée comme extérieure à l'activité humaine, ne dispose que d'une valeur instrumentale au service de la société.

On peut cependant observer un processus de convergence avec du côté de l'écologie la mise en avant de la notion de services écosystémiques popularisée par le Millenium Ecosystem Assesment (MEA) de 2005 et du côté de l'économie la prise en compte d'une valeur d'existence (valeur intrinsèque anthropocentrique de non usage), complémentaire des valeurs d'usages de la Nature.

Pourquoi donner un prix aux services des éco-systèmes ?

L'humanité s'est développée en mobilisant les services de la nature, mais elle le réalise en grande partie au détriment de la biodiversité elle-même. Longtemps considéré comme inépuisable, ce « bien commun », accessible à tous ne peut faire l'objet d'échanges, il est donc par nature sans valeur marchande. En absence de protection dans une économie de marché il est alors soumis au risque de dégradation irréversible.

Ce que l'on dénomme habituellement « la tragédie des communs » légitime-t-il pour autant « la privatisation » de la nature comme le propose certains ? Où est-il possible de se doter de politiques publiques capables d'inverser cette tendance inéluctable à la dégradation de la biodiversité et de ses services ? C'est l'enjeu des débats sur la valeur économique des services et le prix de la nature dans une société où le marché tend à déterminer seul le mode d'activité humaine et sa répartition sur le territoire.

S'il ne faut pas confondre la notion de valeur, qui exprime l'intérêt de la société à quelque chose, avec celle du prix, qui équilibre l'offre et la demande sur un marché, ces deux notions sont toujours présentes dans les politiques d'aménagement. Elles sont essentielles quand il faut faire le choix des coûts et des bénéfices entre différentes activités sur un territoire. Et

ces évaluations sont d'autant plus complexes qu'elles exigent une approche temporelle pour estimer la valeur du service environnemental, non seulement pour aujourd'hui mais aussi pour demain.

Il est important de distinguer la biodiversité qualifiée de « remarquable » et celle considérée comme générale ou « ordinaire » qui contribue au fonctionnement quotidien des écosystèmes. Les entités (paysages, habitats, espèces, gènes) considérés comme remarquables ont une valeur intrinsèque, fondée sur des valeurs autres qu'économiques auxquelles il n'est ni opportun ni crédible d'affecter une évaluation monétaire de compensation pour leur disparition.

Pour la biodiversité « ordinaire », c'est l'évaluation des trois grands types de services qu'elle apporte à la société qui peut être envisagée : services d'approvisionnement (aliments, matériaux, eaux douces), services de régulation (climat, cycle de l'eau), services culturels (récréatifs, esthétiques, spirituels).

Dans la démarche ERC (éviter – réduire – compenser) mise en œuvre dans les politiques publiques d'aménagement, la question de la compensation interroge sur sa temporalité car on ne connaît pas – et on ne peut connaître – ses valeurs futures à 20, 100, ou 1000 ans. Ainsi dans ce domaine, seule la compensation « en nature » semble devoir seule être prise en compte.

Des outils et des procédures au service des acteurs du développement

Trois grands types de méthodes sont mis en œuvre par les économistes pour l'évaluation monétaire d'un bien environnemental non marchand, c'est à dire faire une estimation des préférences des acteurs concernées. Celles, comme l'évaluation contingente, basées sur le calcul des « préférences déclarées » des personnes enquêtées sont élégantes mais discutées pour leur fiabilité. L'approche des « préférences révélées » par les comportements des consommateurs (coût de déplacement pour rejoindre un espace, ou d'achat d'un lieu en fonction de sa distance à l'espace concerné) ne prend en compte qu'une partie des services apportés par cet espace. De façon ponctuelle, pour compenser la disparition d'un service environnemental, par exemple une zone humide, il peut être effectué une évaluation du coût de remplacement est une approche comptable de ce qui doit être mis en œuvre par une entreprise ou une collectivité pour assurer un service équivalent.

Ces méthodes d'évaluation sont toutes l'objet de controverses scientifiques liées notamment à l'échelle (spatiale et temporelle) et à la caractérisation des services du bien environnemental. Ces débats témoignent des différentes conceptions sur le statut à donner à la nature (Bien public, Bien commun, Droits de propriété) pour assurer sa gestion dans l'intérêt – actuel et/ou futur - des personnes concernées par son usage et son non usage.

La question des procédures mises en œuvre demeure cependant essentielle tant pour gérer un service écosystémique que pour prendre la décision de changement d'affectation d'un espace – protégé ou non. C'est un domaine où l'expérience des PNR mérite d'être mieux valorisée.

Petite Biblio

Chevassus-au-Louis, B., et al., (2009), Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes : contribution à la décision publique. Rapport et documents, Centre d'Analyse Stratégique.

Parcs, N° 74 – octobre 2014 ; « Pourquoi chiffrer les services rendus par les écosystèmes ? » 3 pages

FRB (Fondation pour la recherche sur la Biodiversité) ; 2013 ; « Les Valeurs de la Biodiversité – un état des lieux de la recherche française » ; 50 pages.

Gadrey J., Lalucq A., (2015), Faut-il donner un prix à la Nature ? Les petits matins, 122 pages.

Larrère C., Larrère R., (2015) Penser et agir avec la nature, une enquête philosophique, éditions de la découverte, 335 pages.

Marjorie Jouen

En principe, les PNR devraient - très schématiquement – assurer également les missions relevant du triptyque du développement durable (environnement, économique, social) mais ce n'est pas le cas, en pratique. Pourquoi assument-ils quasiment un rôle d'auxiliaire de la puissance publique dans le domaine environnemental, à savoir la préservation et la valorisation des patrimoines naturel et culturel, l'aménagement du territoire et l'information – sensibilisation des populations, tandis que dans les deux autres domaines, ils n'apportent qu'une contribution très subsidiaire à l'action de l'Etat ou à celle des collectivités locales ?

Si l'on pose comme hypothèse que les PNR ont investi un champ que les pouvoirs publics ne leur contestaient pas, pourquoi ceux-ci ne leur apportent-ils pas forcément le soutien nécessaire ?

Comment les PNR peuvent-ils remplir leurs missions sur ce champ qui, paradoxalement, est fortement convoité voire contesté par des acteurs et groupes d'intérêt plutôt hostiles [à la nature] ?

Cette situation paradoxale et inconfortable pour les PNR vient en grande partie du contexte « structurel » et culturel français associé à la relation à la nature, amplifié par la particularité institutionnelle de la politique de l'environnement. Elle s'explique aussi par les modalités de l'intervention publique au regard de la relation homme-nature.

Le contexte « structurel » et culturel français :

- En comparaison d'autres pays développés, la relation à la nature paraît « faible », tant en matière d'action publique (historiquement plutôt axée sur la gestion des risques industriels et naturels/accidentels, alors qu'aux Pays-Bas la gestion du niveau de l'eau existe depuis 1255 et qu'en Allemagne la protection de la santé est un enjeu public dès le XVIII^{ème} siècle) qu'au regard de la sensibilité de l'opinion publique (approche rurale + agricole + chasse, à la différence de UK et USA d'une part, des pays nordiques d'autre part).
- Dans notre pays, il semble difficile de dépasser le triptyque classique et sur lequel se sont rigidifiées les positions: aménagement du territoire / approche scientifique de la nature (MNHN) / patrimoine.
- On dénote aussi des éléments structurels nationaux peu propices à une approche dépassionnée de la relation à la nature : forte hétérogénéité géographique, industrialisation et urbanisations tardives, héritage institutionnel lourd (pas de « communs » dans le droit ou l'on reconnaît seulement la propriété publique ou privée, méfiance vis-à-vis des corps intermédiaires, spatialisation du pouvoir politique).
- Plus généralement, la confiance dans le progrès technologique a été un marqueur historique fort qui continue d'imprégner les mentalités des décideurs et des politiques publics où l'approche techniciste prédomine.
- Sur le plan politique, la structuration a été tardive (création du parti écologiste en 1984) et nous souffrons de ne pas avoir de culture de coalition et de compromis

La particularité institutionnelle de la politique de l'environnement :

- Il s'agit d'une politique récente, qui a moins de 50 ans (« borne » historique de 1971 avec la création du ministère éponyme) dans un champ particulièrement complexe du fait de son caractère intersectoriel (agriculture, énergie, transports, logement, risques...) de ses enjeux transdisciplinaires (économique, social, scientifique, politique) avec des logiques peu conciliables, faisant intervenir l'interdépendance des échelles et des temporalités.

- Elle s'appuie sur une administration qui ne lui est pas propre (transfuges des corps des Ponts, des Mines, des Eaux & Forêts...) et qui s'est structurée dans une phase de décrue de l'Etat central (décentralisation, fortes contraintes financières, remise en cause des instruments classiques de gouvernance tels que la réglementation, les taxes, les subventions).

Les modalités de l'intervention publique au regard de la relation homme-nature

- La prise de décision dans ce domaine est particulièrement complexe. Elle prend appui sur des outils « nouveaux » pas toujours bien maîtrisés (consultation des populations avec en toile de fond des mobilisations associatives conflictuelles, études d'impact basées sur des données statistiques ou scientifiques médiocres et devant intégrer des effets à croissance exponentielle) ; elle est soumise à des « pressions » externes (UE et /ou ONU dont les priorités et les agendas sont très peu influencés par la culture française dans ces domaines) ; elle est partagée, voire négociée, du fait de l'importance de l'expertise et des groupes d'intérêts organisés.
- La mise en œuvre, qu'on a tendance à sous-estimer, s'avère cruciale. Elle est marquée par un biais de focalisation sur la procédure plutôt que sur les objectifs et les résultats (négociation plutôt que respect des normes, capacité médiocre à passer d'une approche physico-chimique à une approche écologique) ; elle se caractérise par une forte délégation de gestion aux acteurs de la société civile, associatifs ou extra-étatiques qui résulte à la fois de la faiblesse de l'administration, au manque de moyens financiers, à la mauvaise maîtrise du sujet (conflictualité mal gérée) et du nécessaire partage des compétences avec les collectivités.
- Cette intervention publique produit des résultats incertains et parfois décevants : la progression par à-coups ou les vagues hésitations semblent inévitables. Pour les dépasser, il y aurait besoin de faire une analyse critique des causes des échecs (ineffectivité, inefficacité, inefficience), de s'interroger sur l'écart entre l'évolution des comportements individuels (les gestes quotidiens) et les résultats globaux et apprendre à composer avec une longue courbe d'apprentissage.

Bibliographie :

- Jacques THEYS, (1998) 'Vingt ans de politique française de l'environnement : les années 70-90, un essai d'évaluation' in Bernard BARAQUE et Jacques THEYS (1998) *Les politiques d'environnement – évaluation de la 1^{ère} génération 1971-1995*, Edition recherches
- Valérie LACROIX et Edwin ZACCAI, (2010) 'Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante', *Revue française d'administration publique* 2/2010 n°134
- François BERTRAND, Mathieu BONNEFOND, Adèle DEBRAY (2011) *Les politiques environnementales à l'épreuve de l'intercommunalité : vers de nouveaux territoires d'action ?* Urbanet
- Pierre LASCOURMES, (2012) *Action publique et environnement*, Que sais-je ? PUF
- Jan-Henrik MEYER et Bruno PONCHARAL, (2012) 'L'europanisation de la politique environnementale dans les années 70', *Revue d'histoire* 2012 /1 n°113
- Stéphane FRIOUX et Vincent LEMIRE, (2012) 'Pour une histoire politique de l'environnement au XX^{ème} siècle', *Revue d'histoire* 2012 /1 n°113
- Lucille SCHMIDT et alii (2015) 'La résistance française à l'écologie – l'écologie peut-elle transformer positivement le modèle français ?', *Notes de la fabrique écologique*

Raphaël Larrère

Dans les civilisations occidentales, et cela depuis l'Antiquité, les conceptions de la nature ont largement déterminé les rapports techniques, éthiques et esthétiques des hommes à leur environnement naturel (Larrère et Larrère, 1997). Or nous héritons d'une conception moderne de la nature, qui s'est élaborée de Copernic à Newton, sous la juridiction de la mécanique classique. Obéissant aux lois éternelles du mouvement, la nature est un équilibre toujours recommencé. Mais, si la nature est ainsi une harmonie parfaite, l'homme lui est extérieur. La pensée moderne n'a cessé de décliner cette proposition que l'homme est extérieur à la nature. Il est sujet, alors que la nature est constituée d'objets : seul être capable de se fixer une règle morale, l'homme se distingue ainsi de la nature qui est moralement neutre. L'homme a construit son monde : la société; et si ce monde, chaos de bruits et de fureurs, s'oppose à l'harmonie de la nature, c'est aussi celui de l'histoire, alors que la nature est immuable.

Si ce dualisme a favorisé le développement des sciences, il est de nos jours remis en cause par le développement des sciences lui-même. La théorie darwinienne de l'évolution avait déjà réinscrit l'homme dans la nature. Comme l'humanité, la nature a donc une histoire et l'homme en fait partie. *Homo sapiens* n'est pas créé à l'image de Dieu, il est parent du singe; il n'est pas placé au sommet de l'échelle des êtres, mais occupe un rameau du buisson généalogique des espèces vivantes et se trouve, comme elles, soumis aux mécanismes complexes de la sélection naturelle. L'universalité des lois de la mécanique classique a ensuite été ébranlée par la théorie de la relativité, puis prise en défaut par la physique quantique (qui remet en question, au sein même de l'expérimentation, l'extériorité du sujet – l'observateur – et de l'objet – le phénomène atomique observé). Parmi les sciences qui se proposent justement de comprendre comment fonctionne la biosphère, l'écologie a, à son tour, pris congé de la « constitution moderne » (Latour, 1992). L'écologie systémique, celle qui fut synthétisée par les frères Odum (1953), ne remettait nullement en question la conception moderne de la nature. Bâtie sur l'interprétation cybernétique d'un modèle thermodynamique, focalisée sur l'étude des mécanismes d'autorégulation des écosystèmes, elle tendait à considérer l'homme comme un facteur puissant de variation menaçant, par ses activités, les équilibres naturels qui faisaient l'objet de la discipline. Dans cette écologie, l'homme était extérieur à une nature qu'il ne pouvait que perturber (Larrère et Larrère, 1997). L'écologie contemporaine se déprend de la théorie odumienne. Elle insiste sur le fait que les milieux qui nous entourent sont le produit d'une histoire où s'articulent perturbations naturelles et perturbations d'origine humaine. La nature a une histoire, elle coévolue avec les sociétés humaines. Cela revient à réinscrire les sociétés dans une nature toujours déjà anthropisée.

Mais le dualisme a également été remis en cause par la généralisation des problèmes environnementaux. Ce qui caractérise la question environnementale, c'est en effet qu'elle efface le partage entre ce qui concerne la nature (et dont les savants sont en charge) et ce qui relève de la société (affaire de politique et de vie commune). La crise environnementale, c'est le naturel qui fait irruption dans le social (nos problèmes environnementaux sont des problèmes sociaux; les inégalités environnementales et les inégalités sociales s'interpénètrent). C'est conjointement le social qui s'imprime sur le naturel (ce sont certaines activités de notre vie sociale, notamment depuis l'âge industriel, qui dégradent la nature). Que l'humanité soit capable de perturber le climat montre qu'elle est devenue une force géophysique. Histoire et nature se rencontrent (Serres, 1990). Sans doute existe-t-il toujours des êtres naturels, sur lesquels nous n'avons pas de prise, mais on ne peut plus considérer la nature comme une entité existant en dehors de nous. La séparation ontologique entre deux substances distinctes – la nature et la société humaine – ne saurait plus tenir.

Enfin, le dualisme considère que les humains se distinguent des êtres naturels parce qu'ils ont une intériorité (une conscience réflexive, une capacité à raisonner) dont tous les autres vivants sont dépourvus. Mais les processus naturels qui assurent leur vie et leur reproduction sont identiques à ceux de tous les organismes. C'est ce que Philippe Descola (2005, 2011) qualifie de « naturalisme » : une ontologie qui affirme conjointement la discontinuité des intériorités entre les humains et les vivants non-humains et la continuité des physicalités. Ailleurs dans le monde, et même avant en Europe, on a conçu de tout autres continuités et discontinuités entre humains et non-humains. Par exemple, dans l'ontologie animiste, la plupart des non-humains sont perçus comme dotés d'une intériorité analogue à celle des humains (une âme, une subjectivité, une intentionnalité), mais toutes les espèces d'existants se distinguent les unes des autres par des corps *sui generis* et ouvrent donc à des mondes particuliers à chaque espèce. Le dualisme qui s'est imposé en Occident du XVII^e au XIX^e siècles n'est donc pas universalisable.

Cela signifie-t-il qu'il faut renoncer à parler de nature, adopter une autre ontologie ? Le seul fait qu'il est constitutif de la vision du monde que nous partageons (en tant qu'occidentaux modernes) nous contraint : on ne change pas d'ontologie, ni de façons de s'exprimer, sur simple décision. On peut ainsi persister à parler de nature en y voyant non pas une substance, ou un état, mais un ensemble de relations, dans lequel les hommes sont inclus, un enchevêtrement de processus. On peut aussi (et l'on doit) tenter de desserrer l'étau du dualisme (Larrère et Larrère, 2015). Une façon de le faire est de réexaminer les oppositions qui le caractérisent (nature/culture, naturel/artificiel, sauvage/domestique, etc.). Philippe Descola a grandement contribué à remettre en question l'opposition entre la nature et la culture : après avoir mis en lumière les différentes ontologies dont dispose l'humanité pour penser le monde dans lequel elle agit, il propose que l'on s'attelle à une sorte d'écologie des relations entre humains et non-humains (Descola, 2005, 2011).

De même convient-il de ne plus considérer, que le monde est divisé en deux domaines bien distincts : la nature, source du bien (pour les naturalistes), et l'artifice que l'on déplore (quand d'autres le glorifient) : nature et artifice constituent deux pôles entre lesquels se situent pratiquement tous les objets et tous les milieux qui nous environnent. Les défenseurs de la *wilderness* et ceux qui, en Europe, voient dans le sauvage la quintessence de la naturalité, considèrent qu'il y a artificialisation dès qu'il y a une intervention technique de l'homme. Selon ce point de vue, la nature n'est authentique que lorsqu'elle ne dépend pas des hommes et qu'ils n'ont plus aucune prise sur elle. Quant au domaine de l'artifice, il comprend non seulement les objets techniques et les infrastructures que construisent, et dont s'entourent les sociétés humaines, mais aussi tous les êtres naturels et tous les milieux qui ont été plus ou moins instrumentalisés : les prairies pâturées, les champs cultivés, les forêts soumises à diverses pratiques sylvicoles, les animaux domestiques. On peut à l'inverse considérer qu'il n'y a pas deux domaines distincts, celui de la nature et celui de l'artifice, mais un continuum selon différents degrés d'artificialisation. Nous vivons entourés de milieux hybrides qui sont des productions conjointes des activités humaines et des processus naturels. Plus les activités humaines ont respecté les processus naturels et plus on se rapproche de la nature, avec laquelle il a bien fallu composer ; inversement plus on a négligé les contextes et les processus naturels, et plus on s'oriente en direction de l'artifice. Le tout est de décider où placer le curseur et, dans les espaces protégés, il est logique qu'il soit placé au plus près du naturel (soit en promouvant des pratiques agricoles, sylvicoles et pastorales respectueuses des processus naturels, soit en utilisant des techniques de génie écologique, soit enfin par l'absence de toute intervention technique sur certains espaces et milieux).

Confortée par les développements récents de l'écologie, une nouvelle conception de ce qu'il convient de respecter dans la nature s'est fait jour. Il s'agit d'une nature dont les hommes font partie et dans laquelle ils sont actifs : la respecter, c'est y agir de telle sorte qu'elle

préserve ses capacités d'adaptation et son potentiel évolutif. C'est ce qui explique que l'on soit passé de la protection du sauvage à la gestion (ou au pilotage) de la diversité biologique (Blandin 2009 ; Larrère et Larrère, 2009). Or, cette notion met en question le dualisme sur lequel s'est construite la représentation moderne de la nature. Se préoccuper de la biodiversité, c'est en effet abandonner les considérations sur la confrontation entre la nature et la société (et *a fortiori* celle des relations Homme Nature – avec des majuscules) pour s'interroger sur la pluralité des relations que les hommes (dans leur diversité biologique et culturelle) entretiennent avec la grande diversité des vivants non humains, des milieux et des paysages. Là où la conception classique de l'écologie et la défense de la *wilderness* séparent, faisant de l'homme un perturbateur que l'on met en accusation, la biodiversité permet de qualifier les actions de l'homme dans la nature et de découvrir que certaines peuvent être positives.

Bibliographie

- Blandin, P., 2009. De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité. Versailles, Quæ.
- Descola, P., 2005. *Par delà nature et culture*, Paris : Gallimard.
- Descola, P. 2011 : L'écologie des autres – L'anthropologie de la nature. Versailles, Quæ
- Larrère, C. et Larrère, R., 1997 : *Du bon usage de la nature – Pour une philosophie de l'environnement*, réed. 2009, Paris, Flammarion – voir chapitre I
- Larrère, R. et Larrère, C., 2009 : « Du "principe de naturalité" à la "gestion de la biodiversité" », in R. Larrère, B. Lizet et M. Berlan-Darqué, (eds) : *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?* Versailles, Quæ , pp. 205-222
- Larrère, C. et Larrère, R., 2015, *Penser et agir avec la nature – Une enquête philosophique*, Paris, La Découverte.
- Latour, B. 1992 : *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte.
- Latour, B., 1999 : *Politiques de la nature - Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.

Contribution de Dominique Hoestlandt

Les considérations qui suivent sont directement inspirées des conditions de vie occidentales contemporaines, notamment françaises. Elles n'ont aucune prétention à l'universalité.

1 – Un sentiment d'étouffement spatial qui gagne lentement

Deux phénomènes peuvent s'observer dans notre société, aujourd'hui :

- Une artificialisation de plus en plus prégnante du cadre de vie (phénomène urbain, objets techniques de plus en plus présents dans la vie ordinaire). Ce mouvement, amorcé en Europe dès la Renaissance, s'accroît au XIX^e siècle avec la révolution industrielle... Nombre de philosophes l'ont analysé, encouragé ou dénoncé. Il s'est accentué avec l'urbanisation croissante du territoire français, et sa déruralisation dans la seconde moitié du XX^e siècle. Plus de 80% des Français vivent dans des environnements urbains, parfois très denses. D'où les phénomènes de migrations saisonnières de vacances (« la mer », la « montagne ») ou de week-end (« à la campagne »), du moins pour ceux qui en ont les moyens.
- Une interconnexion de plus en plus forte des individus, phénomène beaucoup plus récent ; le téléphone avait caractérisé le XX^e siècle ; l'entrée dans le XXI^e siècle est marquée par la quasi-généralisation d'Internet, des réseaux sociaux, des SMS qui permettent les téléphones intelligents. Littéralement, chacun est en permanence tenu d'être à l'écoute de chacun, et susceptible de voir son attention sollicitée. Cette pression d'autrui (cercle d'amis, pour les plus jeunes ; employeurs, pour les salariés...) est à la fois désirée (désir d'intégration) mais pesante (difficulté de trouver des moments de calme, de maîtrise de son temps propre).

Deux types de réactions semblent y répondre en écho.

2 – Un besoin de se relier à une antériorité, par crainte de déracinement

On peut voir la réaffirmation de ses origines comme un moyen pour l'individu de ne pas perdre pied dans cet envahissement de l'artificiel et d'autrui. Jamais les revendications de racines, de filiations, d'arbres généalogiques, de tentations communautaristes, n'ont été si vives que dans notre société. Ces modifications perpétuelles du cadre de vie et d'une identité conduisent certains à se ré-ancrer dans une antériorité, une historicité. A noter, en France, le rôle que joue la terre dans cette réaction (et pas uniquement parce que notre pays a longtemps été, dans son imaginaire constitutif, un peuple de paysans plus que de marchands ou de marins ; en quoi il se distingue de l'Europe du nord). On y parlera de terre nourricière, de racines (mots évocateurs). La fameuse formule « la terre, elle, ne ment pas » caractérise ce courant de pensée bien française, illustrée aujourd'hui par la Confédération paysanne, par exemple, ou les propos d'un Pierre Rabhi.

3 – Un besoin de se définir collectivement en opposition à un extérieur

Le réel, c'est quand on se cogne, disait Lacan. La nécessité largement répandue d'aller se cogner à la nature (même vierge), à des environnements parfois hostiles, aux animaux sauvages, est pour moi l'indication d'un besoin qu'ont collectivement les hommes de se situer par rapport au reste de leur environnement (vivant ou pas), comme pour conforter leur spécificité humaine. Notre société est *naturaliste* (au sens de Descola) ; elle admet une même matérialité pour tous (vivant et matière inerte ont les mêmes atomes), mais entend se distinguer du reste du vivant par une âme dont elle a le monopole (ou plutôt *avait* jusqu'à hier). Car hélas, cette distinction de l'âme est ébranlée par le progrès des neurosciences qui soupçonnent certains animaux d'éprouver des émotions, et même d'avoir une conscience. Le besoin qu'a l'homme de se percevoir distinct de son environnement, et d'être par contraste avec lui (en une ontologie de l'altérité), rend dès lors nécessaire qu'il en préserve des marqueurs essentiels : la nature environnante (même hostile), l'animal (même sauvage),

et plus généralement l'ensemble biodivers des espèces (à préserver) ; leur altérité foncière aide les hommes à tracer les frontières précises de leur humanité.

4 – Un néo-conservatisme environnemental a gagné notre société

Depuis cinquante ans, une fois faites la reconstruction d'après-guerre et l'urbanisation des années 1960, notre société a secrété un formidable appareil réglementaire, qui nourrit à la fois ce besoin d'antériorité identitaire, et ce rapport nécessaire à un environnement naturel. Alors que les générations du baby-boom quittaient les villages de leur enfance à mesure que fondaient les emplois ruraux, le législateur a progressivement promu l'importance du terroir : le mot *territoire*, mis au singulier au beaux jours du jacobinisme aménageur (on parlait alors d'aménagement *du* territoire), devient pluriel (au point d'évoquer une égalité *des* territoires) ; on déconcentre l'administration (première régionalisation), puis on décentralise certaines fonctions au prix de redondances (le mille-feuille) et d'institutions territoriales foisonnantes. La notion même *d'environnement* fait son apparition dans le champ politique (années 1970). Les maîtres mots du code de l'environnement ne sont plus associés au futur, au développement économique, à la dynamique d'une démographie (comme aux beaux jours du commissariat au Plan), mais d'abord au passé (à préserver), aux traditions, aux parlers régionaux, aux paysages qui deviennent autant d'éléments d'un patrimoine à sauvegarder, à la conservation, voire à la restauration (avec toute l'ambiguïté de ce terme, qui entretient le mythe d'un possible retour vers le passé). On multiplie les zones de protection. Au sortir d'un remembrement agricole offensif et productiviste, la société – prise de regret – se met à sanctuariser des pans croissants de territoire, et introduit même dans les plans d'urbanisme la notion de *zone naturelle* : singulier oxymore, qui résume l'ambivalence de la façon dont les villes entendent organiser autour d'elles leurs *plats pays*, sans penser toujours, d'ailleurs, aux risques possibles d'une désertification de certaines terres trop loin de tout.

5 – Des PNR pris dans les contradictions

Les PNR – à leur échelle et à leur façon, *volens nolens* – relèvent de ce courant néo-conservateur assez général en Europe, et se prêtent ce faisant à de multiples récupérations ambiguës : il est vrai que pour beaucoup (habitants, touristes), être ou aller dans un parc paraît une façon de retrouver une qualité de calme, de silence, une façon de *se mettre au vert*, d'y découvrir parfois de beaux paysages, d'avoir l'impression de retrouver l'authenticité du *monde d'avant* (avant les SMS, les grands ensembles, l'automobile). Mais leurs administrateurs et gestionnaires sont souvent confrontés à de redoutables contradictions : celle d'avoir à composer avec des intentions politiques locales inavouées, antagoniques, parfois contradictoires avec les développements qu'ils aimeraient y susciter ou les innovations qu'ils souhaiteraient initier ; celle d'avoir à complaire à un CNPN plus *naturaliste* que nature ; celle d'avoir à composer avec un monde économique (les entreprises) souvent soupçonné de trahir les impératifs environnementaux ; celle enfin d'envisager de tirer profit de ce goût pour la nature que certains contemporains pensent satisfaire dans les parcs ou grâce à eux ; un tel goût pour la nature (celle-ci fût-elle mythique, et ce goût relevât-il d'un prosaïque syndrome chlorophyllien) serait-il monnayable au profit des parcs ? Serait-ce éthiquement acceptable, ou les PNR risquent-ils d'y perdre leur âme ?

En tous les cas, une plus claire conscience de ce contexte, et une perception plus fine des tendances lourdes qu'il induit, sont de nature à rendre plus efficace l'action institutionnelle des parcs, la formation de ses personnels et l'orientation de ses initiatives.

Du moins, je le crois.

Contribution de Marc Mormont

Haudricourt, qui a inspiré quelques anthropologues, posait comme hypothèse une homologie entre les rapports de l'homme à la nature et les rapports des hommes entre eux. Schématiquement des rapports autoritaires entre eux correspondraient à des rapports de maîtrise autoritaire entre homme et nature (animaux, plantes). Cette hypothèse, extrêmement féconde et stimulante, a été utilisée quelques chercheurs. Mais sur quelle ligne ? Essentiellement sur l'idée que des schèmes culturels structureraient simultanément les rapports de l'homme à l'homme et de l'homme à la nature (notamment à l'animal).

Ce que notre étude de cas indique ou suggère c'est bien autre chose. C'est que les rapports à l'animal (nature) sont structurants des rapports de l'homme à l'homme. Et inversement. Cela suppose qu'on accepte de penser que les rapports à la nature ne sont jamais des rapports à la nature mais des rapports à la nature telle qu'elle est « appropriée » par (ou associée à) l'homme et qu'inversement il n'y a pas de rapport entre humains qui ne passe par des relations à des non humains.

L'homme n'est ni plus ni moins simple que la nature. Il et elle sont faits de liens multiples.

Je soupçonne qu'un rapport à la nature qui cherche à stabiliser, à modéliser un rapport à la nature (la protection radicale ou la production intensive) est souvent tenté par une simplification, d'une rigidification de la société. Je sais quel est l'écosystème, ce qu'il faut protéger, je demande des lois rigides et implacables. Je sais quel rendement maximal est possible de cet élevage, j'ai la capacité de le sélectionner en ce sens, que les lois du marché s'appliquent, etc. Inversement plus on accepte une variabilité, une évolution moins prévisible de la nature et des écosystèmes, plus on penche vers la recherche de formules souples, adaptatives ou évolutives du monde social...

C'est une autre manière de formuler l'équation de Haudricourt. Ce n'est pas qu'il y ait un schème (culturel) constitutif des rapports sociaux et des rapports naturels. C'est bien autre chose. C'est un autre partage qui est en jeu.

Toutes les sociétés traditionnelles savent et pratiquent *en même temps* les rapports avec des êtres de nature et des êtres humains. Nos sociétés modernes ont tenté non seulement de séparer les deux types de rapports (la société c'est le village, la nature c'est la forêt, etc.) – c'est à dire le grand partage de Latour. Mais surtout elles ont confié à la seule société le soin de faire société, en ignorant, en oubliant que les animaux, les plantes (le climat) font société en ce sens qu'ils exigent, obligent à s'organiser *socialement* sans pour autant décider comment nous devons nous organiser, comment par exemple répartir la traite des vaches et les autres tâches entre hommes et femmes.

Si bien qu'en s'adressant à un non humain (animal, déchet, paysage, etc.) on s'adresse *nécessairement* à d'autres hommes et qu'en s'adressant à un humain on s'adresse *nécessairement* à des êtres « *naturels* » c'est à dire à des entités non humaines, techniques ou naturelles au moins à titre d'intermédiaires. Puisqu'ils sont liés.

Quand surgissent des êtres inattendus (naturels : les bactéries ; humains : les écolos ; techniques : le GPS ou les OGM) ce sont à la fois les rapports sociaux et les rapports naturels qui sont affectés.

Ce que pointe la petite étude (ci jointe) sur la tuberculose bovine, c'est plus précisément la crise qu'un être nouveau peut susciter dans la coexistence des humains associés à des êtres de nature. Les chasseurs sont en quelque sorte « associés » à des faunes sauvages dans des pratiques (qui ne sont pas seulement la chasse, mais aussi l'agraineage, les locations de chasse, etc.) qui les engagent entre eux et avec les animaux, les forêts, etc. Les

calendriers de chasse, les plans de tir, les délimitations de territoires de chasse sont les opérateurs - coordinateurs de cette pratique. Les éleveurs ont leur propre association avec des prairies, des vaches, des étables, des groupes de défense sanitaire, des marchés, etc. La coexistence des éleveurs – agriculteurs avec les chasseurs s’est relativement stabilisée dans le passé autour de la question des dégâts causés par le gibier aux cultures : cet accord s’est soldé à la fois par des obligations (indemniser les agriculteurs) et par des pratiques (agrainage en forêt pour éloigner le gibier des terres cultivées) donc également à travers une série d’opérateurs juridiques, techniques, économiques, etc.

Quand surgit *Mycobacterium bovis* (MB), la bactérie de la tuberculose bovine, c’est d’abord la pratique d’élevage qui est bousculée. La contamination dévalue la production de viande car elle rend plus difficile la circulation commerciale des animaux. Et le dispositif de lutte contre la contamination des élevages est lourd, doublement : il implique des abattages (souvent totaux) du cheptel des fermes, ce qui est une destruction d’un capital (qui n’est pas qu’économique) et il coûte cher à l’Etat qui indemnise les éleveurs.

Mais MB circule, y compris dans la faune sauvage des sangliers, des cervidés. Ce qui est au cœur du problème c’est que les contaminations entre les faunes sauvage et domestique et dans chacune d’elles sont mal connues voire totalement inconnues. D’où des imputations croisées et invérifiables de responsabilité des éleveurs aux chasseurs, des chasseurs aux éleveurs. La guerre menace... Et l’agrainage d’être remis en cause puisqu’il favorise des concentrations (spécialement de sangliers) voire des sur populations de gibier du fait des intérêts multiples pour des chasses abondantes (qui bénéficient aux chasseurs, mais aussi à certaines communes, bailleuses de territoires de chasse...).

Mais voilà que MB est aussi repéré dans les populations de blaireaux, cet animal discret et amical qui n’intéressait jusque là personne. Le blaireau vivait tranquillement sa vie nocturne, ni protégé, ni pourchassé, cohabitant avec le renard ou le chat sauvage dans ses terriers soigneusement entretenus. Blaireau, te voilà suspecté et accusé et dès lors menacé d’éradication...malgré quelques protestations d’associations naturalistes bien éloignées du terrain et sans influence sur la préfecture locale.

En tout cas la gestion de cette tuberculose bovine ne peut qu’impliquer une série de redéfinitions et de reconfigurations des relations entre ces multiples entités/associations que MB est venue bousculer. Ces redéfinitions posent des problèmes de connaissance, des problèmes de normes et des problèmes de coordination. Connaissance : comment savoir de MB, mais aussi du blaireau, du sanglier, de leurs contacts ? De norme : blaireau est il à combattre, à éliminer, à contrôler ; l’agrainage est il légitime et jusqu’où ? De coordination : comment délimiter des territoires, définir des seuils, des effectifs de telle ou telle faune ? Et cela questionne la définition même par exemple de la faune : est elle encore sauvage quand elle est nourrie au point de proliférer ? Mais les pratiques d’élevage sont aussi questionnées : la dimension et la localisation des étables (hors des villages) accroît les possibilités de contact avec les faunes sauvages. Et de là, les politiques de conservation car l’extensification de l’élevage, soutenue par les politiques agro-environnementales, sont aussi un des facteurs possibles de contacts accrus entre ces faunes.

Faute de disposer de connaissances robustes sur les modes de contamination, l’Etat Pacificateur (Monsieur le Préfet) est bien sûr amené à prendre des mesures de précaution (qu’on ne détaillera pas ici : périmètres, interdiction ou normes d’agrainage, éradications locales, etc) qui vont normer et redéfinir les pratiques des uns et des autres, mesures qui se négocient à travers des jeux de pouvoir, des stratégies d’acteurs que détaillent si bien les sociologues. Elles ont pour particularité de tenter de *séparer* les mondes des uns et des autres.

Les questions soulevées par ce cas (et de manière différente par d'autres cas cités) renvoient à la possible coexistence de pratiques de la nature dans des situations incertaines, évolutives, comme celle-là. C'est ici que la notion de pratique est discutée. Car chaque pratique mobilise chez les acteurs humains des connaissances, des normes, et des relations médiatisées. Que peut dire te faire chaque pratique de MB ? ou plutôt des manières dont MB s'associe avec des sangliers, des blaireaux, de humus, des bovins ?

La première question est celle des modalités de construction de nouvelles coordinations entre les pratiques : quelles connaissances peuvent être mobilisées pour les construire ? Comment peuvent elles émerger d'une interaction entre ces « praticiens » (de la chasse, de l'élevage, de la santé animale, de la conservation)? Cela suppose de construire des modalités d'interaction, des médiations et cela peut se faire (je dirais doit se faire) de manière territoriale en prenant en compte le paysage, ses continuités, ses fragmentations... Et c'est ici que doivent être réfléchis les dispositifs de médiation que peuvent être par exemple les parcs naturels. Quels sont les cadres de pensée et d'action qui permettent ces médiations ? Est-ce le patrimoine ? Ou bien est-ce une modélisation des services écosystémiques ? Ou bien est-ce un statut de protection ?

La seconde question est celle des pratiques elles-mêmes. Toutes se valent-elles ? Il ne s'agit pas ici d'être normatif en hiérarchisant les bonnes et les mauvaises pratiques. Mais chaque pratique, parce qu'elle est une manière particulière de s'adresser à des êtres naturels (ce par quoi elle mobilise ses propres connaissances et ses propres normes) est plus ou moins riche et intéressante dans la contribution qu'elle peut apporter à la coordination. La chasse qui procède par élevage d'animaux et relâchés la veille du jour de chasse est bien peu compétente pour parler des la circulation des bêtes dans la forêt. Quels chasseurs, quels éleveurs, quels naturalistes peuvent, dans un tel contexte, tirer *de leurs pratiques singulières* des éléments qui permettent de coordonner cette lutte contre MB ? Or c'est leur singularité qui fait la richesse de ce que chacune peut apporter. La question est alors de savoir comment préserver l'autonomie de ces pratiques, leurs singularités dans la manière dont elles s'adressent à la nature et en même temps comment les ajuster entre elles pour revenir à un « état de paix³ » ?

³ Mougenot C et Mormont M (2009) Entre guerres et paix : autour de la prolifération animale, *Ethnologie Française*, 1, 35-43

Contribution de Guillaume Dhérissard

A la fin des années 1960, le devenir de la nature et de l'environnement commence à poser problème dans les pays où la croissance économique et industrielle a été la plus forte. Il apparaît qu'il convient pour les humains d'agir afin de remédier à la dégradation accrue de la nature et de l'environnement. « Comment agir ? » devient alors une question clé. Deux grands courants de pensée et d'action dominant : la privatisation de la nature (régulation par le marché) et la gestion étatique (régulation par la norme).

La lecture de trois approches, *l'analyse stratégique des organisations* (Crozier), *le capital social* (Coleman, Putman) et *la théorie des ressources communes* (Ostrom), ont toutes trois permis de montrer les limites de ces deux approches et de progresser dans la recherche de voies originales pour répondre aux crises environnementales. Appliquées à la gestion de la nature et de l'environnement, toutes trois mettent l'accent sur l'importance des acteurs à s'organiser pour « agir ensemble ». Théoriquement et empiriquement, elles identifient et relèvent l'importance d'un niveau intermédiaire entre l'individu et la société – appelé « communauté », « club » ou encore « système d'action concret » – où se joue et s'organise cette « gestion ensemble ». Plus généralement, ces trois approches permettent une relecture des causes de la dégradation de la nature et de l'environnement. Ces causes ne se réduiraient pas à la seule pression anthropique croissante, mais seraient aussi liées à la difficulté de maintenir et développer des « institutions » de gestion.

Il ne s'agit pas ici d'évacuer le marché ou l'Etat mais de proposer un niveau complémentaire de régulation, un niveau où se détermine et se joue l'action individuelle en relation avec les autres, le sentiment d'appartenance, la réciprocité, la capacité à négocier. Cet espace « meso », qui peut être un territoire de projet, serait ainsi à l'articulation de la liberté individuelle et des exigences collectives et permettrait l'émergence d'un commun permettant une prise en charge négociée.

Cette lecture rejoint alors *l'approche patrimoniale* développée par Henry Ollagnon qui propose de créer les conditions et les moyens d'un engagement libre et volontaire des acteurs pour une prise en charge active et en commun des qualités du vivant explicitées ensemble. Ces démarches nous ont été exposées au travers de deux cas par Hervé Bredif (Haute Bigorre, Plateau de Saclay). Par un travail d'écoute d'acteurs différents (acteurs locaux comme institutions) puis l'animation de séminaires collectifs, il est en effet progressivement identifié les ressorts d'engagement de chacun, puis mis en place éventuellement avec des modalités de gouvernance singulière, de nouvelles façons de prendre en charge ces dites qualités.

Les deux cas présentés montrent des situations très contrastées. Saclay est un plateau agricole ouvert à 25 km de Paris où se situent plus de 15 % des effectifs de la recherche française. Il est soumis à une forte pression urbaine et reste très fragmenté d'un point de vue institutionnel. Ce n'est pas au sens classique un territoire et l'enjeu est de concilier la « matière grise et la chlorophylle » aux portes d'une métropole de dimension mondiale. La Haute-Bigorre est un territoire rural de confins, peu dense, géré principalement par une communauté de 24 communes. Le développement de ce territoire est préoccupant malgré des atouts liés à une nature préservée et des activités associées (neige, thermalisme). Néanmoins, ces deux espaces vivent in fine une même crise de la complexité, les acteurs n'arrivant plus à penser un projet d'ensemble pour leurs espaces où la qualité du vivant constitue un vecteur de développement.

Au travers de ces démarches, il est possible de retenir quatre points clés pour nos réflexions « Homme-Nature » :

- 1- Les rapports à la nature sont divers ; les acteurs, en fonction de leur histoire, leur situation, leur stratégie propre, sont attachés à des aspects particuliers de la nature. Ce kaléidoscope forme des combinaisons locales d'une grande complexité.

- 2- C'est par l'écoute active de ces acteurs qu'il est possible d'appréhender cette complexité, de reformuler les problèmes et de les rendre ainsi audibles pour tous. Cela nécessite une tiers- facilitation. Elle n'est pas à activer en continu mais elle apparait utile à certains moments de la vie des territoires.
- 3- Malgré la complexité et la diversité des acteurs, il est possible de faire émerger une ambition commune et de nouvelles modalités de prise en charge des qualités du vivant ainsi représentées dans une vision patrimonialisée. C'est par ailleurs de l'articulation des richesses d'un territoire qu'émerge un développement pérenne.
- 4- Néanmoins pour ce faire, il convient d'assurer des modalités de rencontre, d'échange entre les acteurs pour permettre une co-construction de projets.

Ces approches se caractérisent donc par leur intérêt porté à « l'action ensemble » ou *comment de multiples actions privées peuvent-elles être coordonnées au mieux en faveur du bien commun ?* » (Pretty 2003). Dans cette perspective, celle de « l'action organisée », de « l'action ensemble », ces approches insistent sur l'importance des relations des acteurs entre eux et l'idée de la contextualisation de l'action. Ces réflexions font alors émerger, entre l'Etat ou l'organisation formelle et l'individu, un niveau singulier pour l'action, un niveau « meso » dont le territoire de projet apparait comme une incarnation possible.

Courte bibliographie :

- Henry Ollagnon, 2006. La gestion de la biodiversité : quelles stratégies patrimoniales. Annales des Mines.
- Vincent Pupin, Jeanne-Marie Viel, Michel Collin, 2008. Une démarche patrimoniale de gestion de la qualité du vivant en Ile de France : l'expérience de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets. Courrier de l'environnement de l'INRA
- Hervé Bredif, Didier Christin, 2009. La construction du commun dans la prise en charge des problèmes environnementaux : menace et opportunité pour la démocratie. Vertigo – la revue en sciences de l'environnement.
- Didier Christin, 2011. Gérer la nature et l'environnement : L'Etat, le Marché et la communauté. Les Cahiers de la recherche – Sol et Civilisation